

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère des Affaires Economiques
et du Développement

Direction du Financement et de l'Evaluation

N° 00167 /MAED/DFE

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف - إخاء - عدل

وزارة الشؤون الاقتصادية والتنمية

إدارة التمويلات والتقييم

15 JUL 2009

Nouakchott, le في نواكشوط

Le Directeur

المدير

A Madame Maria Do Valle Ribeiro
Coordinatrice Résidente
du System des Nation Unies

-Nouakchott-

OBJET : Programme de Prévention des Conflits

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, après signature par Messieurs les Ministres, une copie originale de l'accord de don relatif au financement du programme en objet.

Aussi, je vous demande de bien vouloir transmettre une copie de la dite convention aux agences signataires de cette convention.

Veillez recevoir, Madame la représentante, l'expression de ma haute considération.

P.C

-Copie de l'accord

Mohamed El Hassen Ould Boukhreiss





*Programme de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale en
Mauritanie*

Effets UNDAF :

- D'ici 2010, la situation économique et sociale de la Mauritanie est améliorée à travers le renforcement de la bonne gouvernance, de la démocratie et de l'Etat de droit.
- D'ici 2010, l'accès des pauvres et vulnérables à des emplois et revenus décents est amélioré sur la base d'une croissance inclusive et non discriminatoire.

Effets attendus du Programme conjoint :

Effet 1. La cohésion sociale est renforcée par la promotion des droits des populations marginalisées et la mise en place de mécanismes participatifs de règlement des conflits

Effet 2. La culture démocratique est promue et contribue à la prévention des conflits

Titre du programme : Prévention des conflits et renforcement de la cohésion sociale en Mauritanie

Durée du programme : 36 mois

Options de gestion des fonds: gestion canalisée

Agent de gestion ou d'administration : PNUD

Budget estimatif total du programme : 5 000 000 \$

ONU DC	408 740 \$
UNDP	2 777 610 \$
UNFPA	1 005 800 \$
UNICEF	807 850 \$

Donateur : Espagne / Fonds pour la réalisation des OMD

Pour le Système des Nations Unies en Mauritanie

*Madame Maria Do Valle Ribeiro
Coordonnatrice Résidente*

*Madame Diene Keita
Représentante Résidente UNFPA*

*Monsieur Christian Skoog
Représentant Résident UNICEF*

*Madame Narjess Saidane
Représentante Résidente Adjointe PNUD*

*Monsieur Antonio Mazzitelli
Représentant Régional ONUDC*

Pour les partenaires mauritaniens

*Monsieur Sidi Ould Tah
Ministre des Affaires Economiques et du
Développement*



*Monsieur Amadou Tidjane Bâ
Ministre de la Justice*



*Monsieur Mohamed Ould R Zezine
Ministre de l'Intérieur et de la
décentralisation*



*Madame Mariem Baba Sy
Ministre des Affaires Sociales de l'Enfance et
de la Famille*



*Monsieur Sidi Ould Samba
Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des
Sports*



*Monsieur Mohamed Lemine Ould Badi
Commissaire aux Droits de l'Homme, à
l'Action Humanitaire et aux Relations avec
la Société Civile*



*Monsieur Saïd Ould Hamody
Président de la Commission Nationale des
Droits de l'Homme*

I. Résumé

Le présent programme a pour objectif de prévenir les risques de tensions, à travers la promotion de la cohésion sociale et de la citoyenneté, le développement de politiques de répartition équitable des ressources, la mise en place de mécanismes de règlement, l'amélioration des revenus des bénéficiaires et le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits.

Il résulte d'une analyse partagée des risques et potentiels de conflits, entre le Gouvernement mauritanien, le système des Nations Unies et les acteurs de la société civile. Sa mise en œuvre permettra d'appuyer l'élaboration de stratégies nationales de prévention des discriminations et d'insertion des groupes vulnérables.

Il concourt aux priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, de promotion des droits de l'Homme et de consolidation de l'Etat de droit, telles que formulées dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, notamment en son axe IV, relatif à la bonne gouvernance. Le programme permettra également au pays de mieux répondre aux exigences des conventions internationales, en particulier celles relatives à la protection des droits de l'Homme (non-discrimination, éradication de l'esclavage) et aux recommandations des organes de suivi.

Le programme sera focalisé sur le renforcement de l'unité nationale et du dialogue, eu égard à leur impact décisif sur la consolidation de la paix. A travers la mise en place de cadres de concertation et de mécanismes de gestion des conflits, aux niveaux national et local, il vise à stimuler un changement des mentalités, contribuant au développement de la confiance dans l'Etat, garant de la construction nationale, au-delà des groupes d'appartenance primaire (ethnies, tribus, clans...).

Il cible les groupes vulnérables, en particulier ceux des anciens esclaves et des réfugiés, de retour du Sénégal et du Mali. Il permettra de toucher, de manière indirecte, environ 32 000 personnes, habitant les villages d'anciens esclaves (adwaba) du sud-est et les sites d'accueil des réfugiés, tout au long de la frontière méridionale du pays.

Le programme est financé par le fonds espagnol pour la réalisation des OMD, dans le cadre de la fenêtre thématique relative à la prévention des conflits. Il sera mis en œuvre par quatre agences du système des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF et ONUDC), en collaboration avec le Département ministériel chargé des droits de l'Homme - qui lors de l'élaboration et de la signature du document de programme est le Commissariat aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile - et l'ensemble des partenaires nationaux concernés, y inclus les organisations de la société civile, notamment celles de défense des droits de l'Homme.

La mise en œuvre du programme se fera en complémentarité avec les autres partenaires intervenant dans le domaine, en particulier (i) la Commission Européenne, pour le secteur de la justice ; (ii) le HCR pour les questions liées au retour des réfugiés ; (iii) le PAM et la FAO, pour les activités génératrices de revenus et l'accès aux ressources et (iv) le *NDI*, pour le plaidoyer en faveur du règlement définitif et consensuel du passif humanitaire et la médiation sociale.

II. Analyse de la situation

1. Le contexte général :

La Mauritanie a connu une transition démocratique, sanctionnée par l'organisation de scrutins transparents, ayant permis la désignation d'institutions représentatives. Toutefois, à la suite d'une crise institutionnelle l'opposant à la majorité parlementaire, un changement extraconstitutionnel du pouvoir s'est produit, plongeant le pays dans une impasse politique et rappelant la précarité des avancées démocratiques.

Au plan structurel, le pays a connu une mutation rapide, passant d'un mode de vie prédominant fondé sur la tradition, le nomadisme et la tribu, à un Etat moderne, basé sur la citoyenneté. Cette évolution s'est traduite par une déstructuration du tissu social, même si le facteur ethnique et tribal se révèle encore prépondérant, au détriment du sentiment d'appartenance nationale. Les groupes d'appartenance primaires concurrencent les institutions dans leur fonction de socialisation et servent, parfois, de protection contre la loi. Malgré leur fonction de solidarité sociale, les tribus sapent l'action de l'Etat et affaiblissant la cohésion nationale.

Cette situation est favorisée par la faiblesse des espaces d'intégration nationale. L'Ecole n'est plus ce creuset fédérateur qui contribue à façonner l'identité nationale, au-delà de la diversité ethnique et tribale, mais contribue, à travers un système d'enseignement différencié, à approfondir les germes de division. Par ailleurs, la plupart des partis politiques, de formation récente, sont encore trop faibles et personnalisés pour incarner des projets de société crédibles. Enfin, les acteurs de la société civile ne parviennent pas, faute de capacités et de professionnalisme, à mobiliser les populations et à développer la citoyenneté.

Au plan social, la société mauritanienne reste, dans son ensemble, marquée par des discriminations ancrées dans les traditions culturelles et les mentalités (esclavage traditionnel, système de castes, discrimination à l'égard des femmes...). La lecture des données socioéconomiques disponibles permet de déduire une certaine juxtaposition de la carte de la marginalisation socioéconomique et celle de la domination traditionnelle, avec une forte corrélation entre le statut social à la naissance et le niveau de pauvreté.

De manière spécifique, le pays souffre encore de survivances de l'esclavage, en dépit de son abolition à plusieurs reprises et de la volonté affichée du gouvernement d'en finir avec ses séquelles. Héritage d'une société de castes inégalitaire, ce phénomène survit, sous des formes diverses¹, du fait de l'incapacité à mettre en œuvre les mesures appropriées² pour mettre un terme à ses manifestations, notamment les plus insidieuses. Dans ce cadre, le problème majeur est celui de l'insertion économique des anciens esclaves, victimes des effets conjugués de la pauvreté et de l'analphabétisme, et qui restent, dans une large mesure, en marge du développement. Les femmes sont particulièrement victimes de ce phénomène, puisqu'elles représentent entre 60 et 65 % des populations, à l'intérieur du pays, en raison de l'exode rural.

¹ Les conditions socioéconomiques variant d'une zone à une autre, les pratiques esclavagistes et assimilées les plus fréquemment observées sont le travail non salarié, la privation d'héritage et de la propriété, les corvées domestiques, le métayage, le paiement de redevances, les rapports de salariat prévalant, surtout, en milieu urbain.

² La réforme foncière de 1983, qui aurait dû faciliter l'émancipation des descendants d'esclaves, ne leur a pas véritablement permis d'accéder à la propriété et d'acquérir leur autonomie, au plan économique. Cette situation génère une accumulation de frustrations, de nature, si elle ne sont traitées, à constituer autant de germes d'instabilité sociale.

Par ailleurs, la Mauritanie a connu, en 1989/1991, de graves problèmes de coexistence ethnique, à la faveur d'un différend frontalier avec le Sénégal. Celui-ci s'était traduit par des expulsions réciproques de ressortissants, au nombre desquels de nombreux Mauritaniens, renvoyés de leur propre pays. Cette crise s'est prolongée, en Mauritanie, par des purges au sein de l'administration et de l'appareil de sécurité. Des centaines de militaires négro-africains ont ainsi été, vraisemblablement, victimes d'exécutions extrajudiciaires. Cette situation pèse encore lourd sur l'unité nationale, même si les autorités ont entamé, depuis 2008, le retour des nationaux réfugiés au Sénégal et au Mali et entamé le règlement des autres dimensions du 'passif humanitaire'. Cependant, le rapatriement des réfugiés s'accompagne d'une résurgence des problèmes d'accès aux ressources, notamment foncières. Là encore, les femmes sont particulièrement touchées, puisqu'elles représentent, avec les enfants, la grande majorité des personnes rapatriées.

De manière générale, les allégations de discriminations et de répartition inéquitable des ressources constituent un terreau fertile à l'apparition de contestations sociopolitiques. S'y ajoute, de plus en plus, une dimension sécuritaire, le pays ayant connu plusieurs attaques, revendiquées par des groupes affiliés à des mouvances radicales. Conjugée à la pauvreté³, à la faillite du système éducatif, au chômage⁴ et à la mutation rapide de la société, la tentation de la violence est susceptible d'exercer une forte attraction sur une jeunesse désorientée et dépourvue de perspectives.

2. Recommandations des organes de suivi des droits de l'Homme :

La Mauritanie a ratifié les principaux instruments internationaux de protection des droits de l'Homme, et a eu à faire l'objet, dans le cadre du dialogue avec les organes de suivi des traités, de nombreuses recommandations, y compris de la part du Comité pour l'élimination des discriminations (CERD), à la suite de l'examen, lors de la 65^{ème} session, en 2004, du rapport national initial. Le CERD avait alors fait une somme d'observations et de recommandations, pouvant être résumées ainsi qu'il suit :

- Seul le Code du travail contient une définition de la discrimination raciale se rapprochant de celle de la Convention. L'Etat partie devrait insérer dans son droit interne une définition applicable dans tous les domaines de la vie sociale, y compris la discrimination fondée sur l'ascendance.
- La législation de l'Etat partie ne vise pas expressément la discrimination raciale ou ethnique. Le Comité recommande de la compléter en ce sens, en prévoyant une circonstance aggravante générale, tenant à la motivation raciste des infractions.
- Des allégations font état d'une faible participation des Maures Noirs (*hratines*) et des Négro-africains dans l'armée, la police, l'administration, le gouvernement et autres institutions publiques. L'Etat partie devra assurer une représentation effective des diverses composantes de la population dans les institutions et le droit égal de tous d'accéder aux fonctions publiques.
- Les vestiges du système des castes perdurent en Mauritanie et des informations font état de la persistance de pratiques esclavagistes, constitutives de discriminations graves fondées sur l'ascendance. Le Comité suggère qu'une étude détaillée sur cette question soit incluse dans le prochain rapport. Il recommande de mettre sur pied, en coopération avec les ONG et les chefs religieux, une vaste campagne d'information et de sensibilisation de l'opinion pour mettre un terme aux pratiques esclavagistes. L'Etat devrait s'assurer que les auteurs de telles pratiques, déjà interdites par la loi, seront systématiquement poursuivis devant les tribunaux.
- Les mesures concrètes visant spécifiquement à lutter contre les pratiques esclavagistes demeurent insuffisantes. D'autres actions ciblant spécifiquement les populations concernées doivent être

³ En 2004, 46,7% de la population vivait avec moins de 1 dollar/jour.

⁴ Estimé à 32,5% en 2004.

adoptées. L'Etat partie devrait mener une étude, en coopération avec la société civile, afin de déterminer la situation économique et sociale des descendants d'esclaves, notamment le nombre de ceux qui ont accédé à la propriété foncière.

- Des renseignements indiquent que de nombreux réfugiés rentrés en Mauritanie n'ont pas retrouvé leurs biens et leur emploi. Le Comité recommande d'adopter des mesures concrètes pour favoriser le retour des réfugiés, de même que leur réintégration pleine et entière.
- Aucun cas de discrimination raciale n'a été traité par les tribunaux nationaux et les possibilités offertes aux victimes pour obtenir réparation seraient insuffisantes. Le Comité recommande à l'Etat de procéder à une enquête indépendante et impartiale lorsque des allégations de discrimination et de pratiques esclavagistes sont portées à sa connaissance. Celui-ci devrait informer les victimes de l'ensemble des voies de recours, faciliter leur accès à la justice, garantir leur droit à une réparation juste et adéquate, et donner une large publicité aux lois pertinentes.
- Absence d'informations relatives à la formation des juges, avocats et forces de l'ordre, en matière de lutte contre les discriminations, y compris celles fondées sur l'ascendance, et la lutte contre les vestiges de l'esclavage. Le Comité recommande d'adopter une stratégie spécifique à ce sujet.

Par ailleurs, le Rapporteur spécial sur les forces contemporaines de racisme et de discrimination, à l'issue de la visite de travail effectuée en Mauritanie, en mars 2008, a formulé les observations et recommandations préliminaires suivantes :

- Importance de l'adoption d'une double stratégie, politique, juridique et institutionnelle, d'une part, et culturelle et éthique, d'autre part, pour combattre les manifestations de discrimination de nature ethnique et raciale qui ont traversé en profondeur la société mauritanienne.
- Pour mettre en exergue la centralité du multiculturalisme de la société et conforter la dynamique démocratique en cours, la Constitution pourrait être amendée sur deux points : l'affirmation que la société mauritanienne est fondée sur un multiculturalisme démocratique, égalitaire et interactif, et l'identification des principales composantes ethniques ou communautés de la société.
- La profondeur historique et culturelle des discriminations devrait faire l'objet d'un bilan national. Dans ce sens, il est préconisé la constitution, sous l'impulsion du Gouvernement, d'une Commission *ad hoc* indépendante, constituée sur le principe de la participation démocratique de tous les courants politiques, des communautés concernées, des leaders religieux et spirituels traditionnels et des acteurs de la société civile. Cette commission aurait pour mandat l'élaboration d'un livre blanc sur l'état, les causes profondes, les manifestations et les conséquences des discriminations qui ont marqué l'histoire de la société et l'élaboration d'un Programme national d'action contre toutes les formes de discrimination, qui devrait contribuer à redresser les conséquences des injustices et des discriminations et devrait intégrer, à court terme, le principe de la discrimination positive. Cette commission *ad hoc* devrait traiter les principales questions qui, dans la société mauritanienne, sont à l'origine des discriminations, notamment la problématique de l'esclavage et des castes et les pratiques politiques qui, dans les dernières années, ont instrumentalisé le facteur ethnique à des fins politiques et élargi le clivage entre les différentes communautés.
- Sur le plan institutionnel, dans le cadre de la dynamique démocratique en cours, le combat contre toutes les formes de discrimination devrait se traduire par l'adoption d'une loi établissant une Commission nationale indépendante permanente pour la promotion des droits de l'homme et la lutte contre les discriminations et la promotion d'un multiculturalisme démocratique, égalitaire et interactif dont la structure, la composition et les moyens pourraient être définis par la Commission *ad hoc*.

- Adoption d'une stratégie culturelle et éthique visant à l'éradication, à long terme, en profondeur et dans la durée, des sources profondes culturelles et traditionnelles de la culture et de la mentalité discriminatoires, et la construction du vivre ensemble, par l'éducation, la culture et la communication. Une attention particulière devrait être accordée à l'élaboration d'un programme national d'éducation, par l'écriture et l'enseignement de l'histoire. Dans cette stratégie, le travail de mémoire collectif pour éviter des mémoires communautaires antagonistes, notamment sur la question du « passif humanitaire », devrait être basé sur le triptyque vérité - justice et réparation - réconciliation.

III. Stratégie (y compris les enseignements tirés et le programme proposé)

I. Aperçu général :

Le Programme s'inscrit dans le cadre de l'UNDAF 2009/2010 qui, en réponse aux priorités et à l'évolution du contexte national, fait de la prévention des crises l'un de ses axes principaux et un pré requis pour la stabilité et le développement. Il vient en complément d'autres actions du Système des Nations unies dans le pays, et représente la suite logique d'interventions menées ces dernières années, pour l'organisation d'élections générales, la promotion du dialogue et de la participation féminine, ainsi que le développement d'une vision partagée du développement à long terme.

De plus, en appuyant l'élargissement de la participation à la définition des choix et priorités nationaux, il permettra de consolider le fondement des stratégies visant l'atteinte des OMD, au travers, notamment, de la promotion des droits des groupes marginalisés. Cette contribution s'ajoutera à celles, plus spécifiques, liées à une répartition plus juste et une gestion responsable des ressources, à la lutte contre la pauvreté et la faim (OMD 1) et à l'implication des femmes dans le processus de concertation et de décision (OMD 3). Le programme devrait, également, contribuer à la qualité de l'enseignement, à travers l'introduction de l'éducation civique et des droits de l'Homme dans les curricula scolaires et professionnels (OMD 2).

L'analyse des risques et des potentiels de conflit, conduite par l'équipe inter agences des Nations unies, de concert avec la partie nationale, indique plusieurs facteurs d'instabilité, dont on peut citer la faiblesse de l'Etat de droit et de la cohésion sociale, les menaces liées au terrorisme et l'accès aux ressources, en rapport avec la crise alimentaire.

Au plan **institutionnel**, la Mauritanie pâtit de la récurrence des coups d'Etat, depuis l'arrivée de l'Armée au pouvoir, en 1978. L'adoption de la constitution de 1991 et le processus de démocratisation engagé n'ont pu aboutir à la mise en place d'institutions représentatives légitimes. Les acquis issus de la transition de 2005, qui avait permis d'organiser des élections transparentes, se sont avérés précaires et réversibles, en raison de la faiblesse de la culture démocratique et du consensus national.

Au plan **conjoncturel**, le pays est confronté à une crise alimentaire cyclique. Important 70% de ses denrées de base, il risque d'être confronté à des pénuries, à l'heure où les prix des produits de première nécessité connaissent une tendance à la hausse. Dans ces conditions, l'accès aux ressources naturelles, déjà limitées (terres de culture, eau, pâturages), risque de devenir un enjeu majeur dans la compétition pour la survie. D'ores et déjà, il représente, à l'intérieur du pays, une source potentielle de conflits sociaux, qui se nourrissent de facteurs liés à l'exclusion et à l'inégalité, notamment dans l'accès aux services de base ou à la représentation politique.

Pour des raisons diverses, tenant, en partie, au legs de l'Histoire, certaines catégories sociales dont les anciens esclaves et leurs descendants, habitant les *adwaba* et les 'bidonvilles' des grandes

agglomérations urbaines, souffrent ainsi d'une situation de marginalisation, de nature à nourrir le sentiment d'inégalité. Par ailleurs, l'absence de consensus sur le règlement du 'passif humanitaire' constitue, elle aussi un risque important, du fait des frustrations et des difficultés d'accès aux ressources foncières, auxquelles font face, parfois, les populations rapatriées.

Les femmes sont les premières victimes de ces conflits et restent peu impliquées dans leur prévention. Elles sont marginalisées au niveau des mécanismes traditionnels de prise de décision (conseils de tribu ou de famille, comités villageois) et modernes (Administration, justice, postes électifs, etc.). Selon le Ministère chargé de la famille, les litiges familiaux toucheraient 65% des foyers, avec un taux élevé de divorces et une prévalence forte des violences basées sur le genre. Ces pratiques constituent des sources de conflits potentiels au sein des familles et communautés.

Parmi les groupes vulnérables identifiés, (anciens esclaves et rapatriés), les femmes subissent ainsi une double discrimination, liée à leur qualité de membres de ces groupes, mais aussi à leur condition de femmes. Elles disposent d'un accès et d'un contrôle des ressources d'autant plus limités, qu'elles sont, elles-mêmes, souvent réticentes à s'engager dans la vie publique ou dans la revendication de leurs droits, du fait d'une socialisation marquée par l'acceptation de leur condition.

Agences impliquées et partenaires nationaux de mise en œuvre :

Pour traiter ces potentiels de conflits, plusieurs agences du système des Nations unies sont présentes en Mauritanie dont celles impliquées dans le programme conjoint, à savoir le PNUD, le UNFPA, l'UNICEF. Il est prévu, en outre, que le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, ouvre, en 2009, un bureau dans le pays, qui sera mis à contribution, dans le cadre de la mise en œuvre des activités, pour apporter un appui technique, selon que de besoin. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), à travers son bureau régional, basé à Dakar, contribuera au programme, pour le volet accès à la justice et au droit, des groupes marginalisés.

Au niveau national, le Département chargé des droits de l'Homme - qui lors de l'élaboration du document de programme est le Commissariat aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile, ainsi que la Commission nationale des droits de l'Homme sont les acteurs les plus concernés par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales contre les discriminations et de prévention des conflits sociaux. La Commission exerce un mandat consultatif et de suivi de la situation des droits de l'Homme et d'éducation à la citoyenneté. Ces partenaires, auxquels il convient d'ajouter le Ministère de l'intérieur (qui exerce la tutelle de l'administration territoriale) et ceux chargés de la justice, de la promotion féminine, de la jeunesse et de la communication, seront associés à la mise en œuvre et à la supervision des activités du programme.

Au niveau de la société civile, plusieurs associations jouent un rôle actif dans la dénonciation des violations des droits de l'Homme, y compris les pratiques esclavagistes. Il s'agit, entre autres, de l'Association et de la Ligue mauritaniennes des droits de l'Homme, de l'ONG SOS Esclaves, de l'Association mauritanienne des femmes chefs de famille, du Forum national des droits de l'Homme, etc. Ces organisations seront associées à la mise en œuvre du programme, en particulier dans le domaine du plaidoyer, de la sensibilisation et du suivi des activités génératrices de revenus.

Implication des communautés, de la société civile et des autorités locales dans la mise en œuvre et le suivi du programme :

Les services régionaux des Ministères partenaires, notamment les antennes du Ministère chargé des Affaires sociales, de la Famille et de l'Enfance, les directions de l'Education ainsi que les Délégations

de la Jeunesse, seront chargés de la mise en œuvre et du suivi quotidien des plans d'action annuels, au plan local. A cet effet, leurs compétences seront renforcées et ils seront impliqués dans l'identification des organisations à base communautaire bénéficiaires des programmes d'éducation et de sensibilisation.

La société civile sera impliquée à travers les ONG locales et organisations de jeunesse et de femmes, telles que l'Association des Scouts et Guides de Mauritanie, qui dispose de commissions régionales, les réseaux régionaux et départementaux des Associations de Jeunes, des Coopératives féminines (Nissa Banques), dont les capacités seront renforcées pour sensibiliser les communautés et les amener à se mobiliser autour de la promotion de la citoyenneté et de la paix.

La cohésion des interventions des différentes agences au niveau régional sera maintenue au travers des instances de coordination et de suivi existantes, à savoir la Commission Régionale de coordination pour le développement socio économique, présidé par le Wali, la Cellule de Suivi et Evaluation du MAED qui apporte un appui à la planification et à la coordination au niveau régional et assure le secrétariat de la commission susmentionnée.

2. Enseignements tirés :

Les agences impliquées ont déjà acquis une somme d'expériences, dont les enseignements pourraient être mis à profit dans le cadre de la mise en œuvre du programme conjoint. C'est le cas en matière de dialogue politique et de consolidation du consensus, mais aussi de plaider et d'appui à l'implication des femmes et des groupes vulnérables. L'expérience acquise indique qu'il est souvent plus facile de traiter les questions de long terme, telles que les enjeux de développement, les acteurs étant souvent d'accord sur les aspects lointains et en désaccord sur les enjeux concrets et immédiats.

De même, l'approche du renforcement du dialogue au niveau local permet de tenir compte des problèmes vécus par les acteurs et de mieux inscrire la perspective locale dans les priorités nationales.

Enfin, l'expérience de la transition de 2005/2007 enseigne qu'à trop vouloir aller vite et, par excès d'optimisme, taire les aspects problématiques et les laisser de côté, on court le risque de fragiliser les acquis et de mettre en place des solutions précaires et réversibles. Aussi, est-il plus indiqué d'aller en profondeur dans le traitement des problèmes structurels, afin de construire et de consolider des institutions pérennes.

Prise en compte des observations des organes de suivi des instruments relatifs aux droits de l'homme :

Le programme conjoint a été élaboré, entre autres, sur la base de l'examen des recommandations du Comité pour l'élimination des discriminations, adressées à la Mauritanie, après la présentation de son rapport initial, dont beaucoup n'ont pas encore été mises en œuvre. Il intègre, également, les conclusions du Rapporteur spécial sur les discriminations, à l'issue de sa mission dans le pays, en 2008. Au niveau national, le programme se réfère aux recommandations de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) dans son premier rapport annuel, publié en 2008.

3. Le programme conjoint:

Le programme se propose, dans une approche préventive, de traiter les racines des risques identifiés au terme de l'analyse causale. Il entend apporter des réponses appropriées aux principaux facteurs, notamment structurels, susceptibles de rompre l'équilibre social. Cette stratégie intègre la participation des acteurs et le renforcement de leurs capacités pour arriver à des solutions consensuelles et adaptées

aux défis locaux. Certains acteurs clés, tels que les jeunes et les femmes seront particulièrement ciblés, en raison de leur rôle essentiel, en la matière et de leur marginalisation dans le processus décisionnel.

Dans ce cadre, il paraît essentiel de mieux connaître la situation et les potentiels de conflits existants, en approfondissant la recherche sur les enjeux et dynamiques de conflit et les points de rupture. Sur cette base, des stratégies de réduction des risques pourront être élaborées, intégrant la lutte contre les discriminations et les inégalités. Cette approche devrait aider à maîtriser les tensions sociales et éviter qu'elles évoluent en crises ouvertes.

De même, le programme vise à renforcer les mécanismes de règlement des conflits existants et les compléter, y compris au niveau local, de manière à créer les cadres permettant d'apaiser les tensions et les situations de déni des droits. L'implication des femmes dans ces structures sera promue, contribuant ainsi à consolider les acquis en matière de participation féminine à la prise de décision. Le développement de mécanismes facilitant l'accès des catégories vulnérables au Droit et à la justice aidera, en outre, à renforcer la confiance de la population dans le système judiciaire et apaiser les frustrations liées aux sentiments d'inégalité. Dans ce cadre, des mécanismes alternatifs (*mouslihs*) seront activés dans les zones ciblées et des femmes para-juristes formées, afin de faciliter l'accès à la justice et de régler les litiges locaux, qui ne trouvent pas nécessairement une réponse appropriée à travers les voies classiques. Au plan national, la mise en place d'une capacité nationale de médiation renforcera un tel processus.

Le programme cherchera, également, à approfondir le dialogue sur l'accès aux ressources, en vue de définir des formes de distribution plus équitable et de gestion responsable des ressources et, ainsi, de calmer les tensions sociales. Ce dialogue permettra de consolider le consensus national sur les enjeux de développement, pour en faciliter l'appropriation par l'ensemble de la population. Les élus et les acteurs de la société civile seront mobilisés pour jouer un rôle actif dans ce cadre.

Toutefois, l'Etat de droit et la stabilité du pays ne peuvent être acquis que si l'on parvient à vulgariser la culture démocratique et élargir les cercles de participation populaire. Cela contribuera à réduire les logiques d'appartenance ethnique et tribale, au profit de la prise de conscience des responsabilités attachées à la citoyenneté. Aussi, le programme se propose-t-il de développer celle-ci, en particulier parmi les jeunes générations, à travers des activités de sensibilisation et d'éducation civique et électorale. Il combinera des activités dans les écoles et les villages ciblés. Des semaines culturelles d'échanges vont être organisées à un niveau intra et interrégional et réunir des jeunes issus des différents milieux et moughataas⁵. A travers les échanges entre les jeunes, elles renforcent la tolérance et le brassage intercommunautaires.

De même, le développement de la citoyenneté et de la culture démocratique, qui constitue l'assise de la stabilité politique et sociale suppose d'améliorer, en même temps, les conditions de vie des populations les plus pauvres. A défaut, les contraintes d'une économie de survie ne permettent pas une bonne appropriation des droits et des principes de la citoyenneté. Pour tenir compte de cette situation, le Programme entend consacrer une partie substantielle de son budget à financer des activités génératrices de revenus, de manière à accroître les ressources et développer les activités productives. Les revenus additionnels attendus de ces activités aideront les populations à améliorer leur alimentation et l'accès à l'éducation et à la santé.

La stratégie de mise en œuvre du programme distingue deux horizons temporels :

⁵ Départements.

- A court terme, il s'agit de renforcer le cadre de concertation pour l'accès aux ressources et d'améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables et de renforcer leur capacités à mieux se prendre en charge, à travers la mise en œuvre de programmes de micro crédit, au profit des femmes chefs de famille et des coopératives, pour financer des activités génératrices de revenus ;
- A long terme, le programme se propose de renforcer l'appropriation des droits par les bénéficiaires et de créer les conditions d'un changement de mentalités, lié au développement de la culture démocratique.

Bénéficiaires du programme et zones géographiques ciblées :

Le Programme combine deux approches complémentaires :

- Une approche nationale pour l'élaboration des stratégies et la réalisation de campagnes de communication touchant la population dans son ensemble ;
- Une approche décentralisée ciblée sur les zones de Lehdada, au sud des deux wilayas (régions) du Hodh Echargui et du Hodh Elgharbi (voir carte, en annexe), qui constitue une aire de concentration de victimes de l'esclavage, ainsi que la vallée du fleuve Sénégal, qui accueille les rapatriés et recèle une concentration de risques de conflits, en raison des problèmes d'accès aux ressources, notamment foncières.

Les bénéficiaires principaux du Programme sont les groupes marginalisés, victimes des disparités économiques et sociales (discriminations, chômage, pauvreté...). Toutefois, eu égard au déficit de données fiables sur ses origines et statut traditionnel, il semble difficile de savoir avec précision la répartition ethnique et sociale de la population⁶, y inclus dans les zones d'intervention envisagées. Parmi les groupes vulnérables, le programme cible, plus particulièrement deux segments principaux :

- Les anciens esclaves :

Les anciens esclaves et leurs descendants se retrouvent dans toutes les ethnies du pays et sur l'ensemble du territoire national, y compris parmi les populations négro-africaines établies dans le sud du pays⁷. En milieu arabophone, un grand nombre d'entre eux, appelés *Hratine*⁸, peuplent les villages *adwaba*, concentrés sur les zones méridionales du pays. La taille des *adwaba* est très variable, allant de dizaines à quelques centaines d'habitants, avec une structure de population singulière, caractérisé par un taux de masculinité très faible, en raison de l'exode de la main d'œuvre vers les centres urbains.

En dépit d'une certaine volonté politique, ils sont encore peu nombreux à accéder au savoir, aux services de base et au pouvoir. Les données statistiques en attestent au niveau du Parlement⁹ et des emplois supérieurs de l'Etat. Or, les enjeux de participation politique et économique constituent l'une

⁶ Selon l'enquête SEDES, il y avait, en 1960, environ 80% d'arabophones ('Maures blancs', *Hratine*, esclaves ou 'Maures noirs') et 20% de 'négro-africains' (poulaar, soninké et wolofs). En 1977, le paramètre de la langue maternelle donnait des résultats sensiblement comparables (hassaniyya 78,8% ; Poular 14,7% ; soninké 3,3% et wolof 1%). En revanche, les derniers recensements (1988 et 2000) ne fournissent pas de données relatives à la répartition ethnolinguistique, rendant impossible une estimation actualisée. On ne connaît pas davantage la répartition entre les différentes catégories sociales traditionnelles, ni l'importance démographique des descendants d'esclaves. Certaines analyses estiment que la proportion de cette couche sociale serait d'environ 50% de la population arabophone, sans qu'on puisse disposer d'estimations comparables au sein des autres groupes ethniques.

⁷ Ethnies Haalpularen et Soninkés, principalement.

⁸ Littéralement 'hommes libres', en dialecte Hassaniyya.

⁹ Sur les 95 députés à l'assemblée nationale, élus en 2006, il n'y aurait que 7 *Hratines* seulement. Par comparaison, on compterait environ 10 négro-africains, soit respectivement, 7% et un peu plus de 10%. Cf. Isselmou Ould Mohamed, Note de synthèse sur les *adwaba*, novembre 2008 (non publiée).

des sources majeures de conflits potentiels. De même, les indicateurs socioéconomiques des *adwaba* restent encore faibles, en raison des carences en matière d'infrastructures sanitaires et scolaires. Les études menées dans le cadre des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP), montrent que l'écrasante majorité des habitants de ces villages sont considérés comme très pauvres. La plupart des infrastructures de base sont inexistantes ou éloignées et la qualité, si ce n'est l'effectivité, des services y est aléatoire.

Le programme vise la zone de *Lehdada*, les pratiques esclavagistes étant encore considérées comme vivaces dans cette région, située au sud des wilayas du Hodh Echargui et du Hodh Elgharbi. Les données les plus récentes, relatives à cette zone montrent que de nombreux *adwaba* longent la frontière mauritano-malienne entre Vassala, dans la moughataa de Bassiknou, à l'est, et Lehreijat, dans celle de Tintane, à l'ouest. Les estimations les plus récentes (2004) situent à environ 280 000 les habitants des zones frontalières, représentant plus de 50% de la population totale des deux régions.

De manière plus précise, le programme se propose de cibler les principaux sites de concentration des *hratine*, au sud des moughataas de Tintane, Koubenni, Jiguenni, Amourj, Timbedgha et Bassiknou (voir carte en annexe). Des missions sur le terrain permettront, en concertation avec les autorités locales, les élus et les représentants des populations concernées, de sélectionner quarante villages *adwaba*, choisis parmi les plus pauvres, enclavés, et exposés aux conséquences socio-économiques et psychologiques de l'esclavage. Le programme pourra toucher environ 8 000 bénéficiaires directs (sur la base des r cipients de micro-cr dits) et 32 000 indirects (membres de leurs familles), soit un total de 40 000 personnes. Ce chiffre, rapport   l'estimation de 280 000 habitants du sud des deux wilayas cibl  es, repr  sente environ 15% de la population de la r  gion.

Les habitants des sites retenus b  n  ficieront, outre des activit  s de sensibilisation et de vulgarisation des droits, d'aide juridique et de d  veloppement de la citoyennet  , du financement d'activit  s g  n  ratrices de revenus, sous forme de micro-projets, en vue d'en accro  tre les revenus, qui pourront contribuer    am  liorer les conditions de vie (alimentation,   ducation, sant  ). Une   tude permettra, en en croisant les conclusions avec l'exp  rience des institutions nationales en la mati  re, ainsi qu'avec les pr  f  rences exprim  es par les populations b  n  ficiaires, de d  finir la liste des activit  s susceptibles d'  tre financ  es, telles que la restauration, le petit commerce, la boucherie, la couture, la teinture, l'artisanat, etc.

- Les r  fugi  s rapatri  s du S  n  gal et du Mali :

A la suite de la signature, en novembre 2007, entre le gouvernement mauritanien, le S  n  gal, et l'UNHCR, d'un accord sur le retour des r  fugi  s et de la tenue de journ  es nationales de concertation, les op  rations de rapatriement des 24 000 personnes expuls  es (   la faveur de la crise de 1989) au S  n  gal et au Mali, ont   t   engag  es. Ce processus rencontre certaines difficult  s de mise en   uvre, en particulier pour la restitution des propri  t  s fonci  res. Ces difficult  s continuent d'alimenter la r  ticence de certaines associations de r  fugi  s sur les conditions du retour et les perspectives ouvertes aux rapatri  s.

A la fin 2008, environ 8 000 personnes ont   t   ainsi rapatri  es sur une base volontaire, sur plus de 12 000 ayant exprim   leur souhait de revenir en Mauritanie. Elles sont r  parties entre les wilayas du Brakna (65%) et du Trarza (35%). Le Brakna ayant   t   le plus touch   par les expulsions, en 1989, il est, logiquement, le plus concern   par les retours, principalement les communes de Dar El Avia, Bogh  , A  r   Mbar, Babab  , Niabina et, dans une moindre mesure, Bouhdida et Aleg. Au niveau de la wilaya du Trarza, les communes de Rosso, T  kane et Jidr El Mohguen renferment les principaux sites d'installation de rapatri  s. Cette r  gion est l'une des zones les plus sujettes aux conflits li  s    la

propriété foncière et à l'accès à l'eau, en raison de son étendue territoriale et de son large potentiel irrigable.

De manière spécifique, le programme vise les dix principaux sites de concentration des rapatriés : Au Brakna, il s'agit des sites de Dar Salam, Goural, Houdallaye, Hamdallaye, Boynguelthillé et, au Trarza, ceux de Keur Madiké, Medina Salam, Toulel Diéri et des PK (commune de Rosso). Le Programme pourra toucher environ 2 000 bénéficiaires directs, soit plus de 1/6ème des 12 000 réfugiés, dont le retour est en cours. Les familles ciblées bénéficieront d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, ainsi que du financement de microprojets générateurs de revenus.

Le Programme sera mis en œuvre de manière à contribuer aux efforts engagés par le gouvernement pour assurer l'insertion des réfugiés. Les actions prévues dans ce cadre portant essentiellement sur les infrastructures de base (écoles, centres de santé, eau potable), le Programme pourra les compléter, à travers l'amélioration des revenus, le renforcement des capacités, la promotion de la citoyenneté et la prévention des conflits.

Afin d'éviter de générer des frustrations susceptibles de créer des tensions au sein des populations locales, le programme devra bénéficier, au-delà des anciens esclaves et des réfugiés, stricto sensu, à leur environnement global, y inclus les autres groupes vulnérables n'ayant pas accès aux ressources et services de base. Au sein de ces deux segments de population, le programme conjoint se propose de cibler, de manière plus spécifique, deux sous-groupes particuliers, que sont les femmes et les jeunes :

- Les femmes seront ciblées en tant que segment doublement discriminé, du fait de leur appartenance aux groupes vulnérables et de leur condition de femmes, mais aussi en tant qu'acteurs clés dans les processus de prévention/gestion des conflits et de réconciliation. En outre, il convient de rappeler qu'elles représentent une forte proportion des groupes ciblés¹⁰ ;
- Les jeunes, qui sont les premières victimes de la détérioration du système éducatif et social ainsi que du manque de perspectives d'emploi, seront visés par le programme. En raison de leur importance démographique et de leur capacité d'adaptation, le développement de l'esprit de tolérance et du respect des droits humains en leur sein constitue un gage pour l'instauration d'une culture de paix et d'une société capable de gérer pacifiquement ses conflits. Les compétences des leaders de réseaux et associations de jeunes seront renforcées afin qu'ils puissent participer à l'élaboration des outils de sensibilisation et d'éducation. Des pairs éducateurs seront formés pour développer des sessions d'éducation à la paix. Un programme radiophonique sera mis en œuvre pour relayer les messages auprès des populations analphabètes et créer un environnement favorable au débat pacifique.

Au-delà de ces groupes spécifiques, qui bénéficieront des activités du programme, celui-ci touchera également les administrations et structures au niveau national et local en charge de la prévention et de la gestion des conflits, principalement à travers des actions de renforcement des capacités.

Activités génératrices de revenus (AGR) :

Le financement d'AGR constitue une composante essentielle du Programme, dans la mesure où, vivant en situation de précarité, voire de survie, les populations ciblées ont besoin d'accroître leurs revenus. L'objectif visé est d'organiser les bénéficiaires en coopératives et de leur donner une formation de base en matière de gestion, ainsi qu'une formation technique sur les AGR, avant de leur accorder des prêts remboursables. Le résultat escompté est de générer des revenus additionnels pouvant servir à améliorer les conditions de vie (nutrition, santé, éducation...).

¹⁰ 60 à 65% des habitants des *adwaba* et 80% des rapatriés, y inclus les enfants.

Chaque coopérative constituera un groupe solidaire, de 20 à 30 membres, avec lequel une convention de formation et de prêt sera conclue. Le montant est de l'ordre de 3 000 \$ par coopérative, ce qui permettra d'appuyer environ 333 coopératives, soit 10 000 bénéficiaires directs et 40 000 bénéficiaires indirects¹¹ (membres de leurs familles).

Un système de suivi de proximité, à travers des agents de terrain¹², proches des communautés locales, permettra de renforcer les capacités de gestion des bénéficiaires et de s'assurer du remboursement des crédits octroyés et de la viabilité des micro-projets. Les bénéficiaires retenus devraient bénéficier d'au moins 3 cycles annuels de crédit, de manière à pouvoir, à travers un système d'épargne, se constituer un capital, permettant d'assurer la pérennité et de préparer la fin du Programme.

La composante micro crédit en chiffres :

	Population d'anciens esclaves (<i>adwaba</i>)	Population d'anciens réfugiés (rapatriés)	Total
Nombre de sites ciblés	40	10	50
Nombre de membres de coopératives	30	30	30
Personnes par famille (moyenne)	5	5	5
Crédit par coopérative (\$)	3 000	3 000	3 000
Crédit par membre (\$)	100	100	100
Nombre de coopératives à financer dans chaque site	6,67	6,67	-
Nombre de crédits accordés	266,67	66,67	333,33
Montant total des crédits à accorder	800 000	200 000	1 000 000
Nombre de VNU d'encadrement	4	1	5
Cout des VNU d'encadrement	115 200	28 800	144 000
Nombre d'agents de terrain (suivi)	20	5	25
Cout du suivi (agents de terrain)	72 000	18 000	90 000
Cout total du suivi/encadrement	187 200	46 800	234 000
Bénéficiaires directs (membres des coopératives)	8 000	2 000	10 000
Bénéficiaires indirects (membres de leurs familles)	32 000	8 000	40 000
Total des bénéficiaires	40 000	10 000	50 000

Domaines d'intervention et valeur ajoutée des agences participantes :

L'équipe pays des Nations Unies bénéficie d'une expérience avérée dans la gestion de programmes conjoints et en particulier le PNUD, l'UNICEF et l'UNFPA. Ces agences ont, par le passé, réalisé plusieurs programmes conjoints, sur l'éducation des jeunes filles, les mutilations génitales féminines et la participation des femmes dans la prise de décision, ayant facilité le vote d'une loi des quotas et l'élection de plus de 17% de femmes au parlement et de 30% dans les conseils municipaux.

- La prévention des conflits et la promotion du dialogue sur les enjeux de développement est au cœur du mandat du PNUD. Dans ce cadre, le bureau de Mauritanie a joué un rôle pionnier dans l'organisation d'un processus de dialogue, ayant préparé le terrain à l'organisation durant la période de transition, en 2005, de journées nationales de concertation sur les principaux enjeux nationaux, malgré le contexte politique difficile. Par ailleurs, le PNUD dispose d'une vaste expérience en matière d'appui à la gouvernance démocratique, à la promotion des droits de l'Homme et de l'Etat de droit, à l'habilitation des groupes marginalisés et au renforcement des capacités de la société civile. Grâce à sa

¹¹ Sur la base d'une estimation moyenne de 5 enfants par foyer et y inclus les réfugiés de retour en Mauritanie.

¹² Il pourra s'agir, notamment, de volontaires nationaux ou locaux (endogènes) des Nations unies (VNU).

neutralité et à ses relations avec une large gamme d'acteurs nationaux, il a notamment assuré la coordination de l'assistance technique pour l'organisation d'élections libres et transparentes.

- L'UNFPA est engagé à protéger les droits et le bien-être des femmes, pendant et après les situations de conflits et de crise. Il contribue au renforcement du pouvoir des femmes, afin qu'elles jouent un rôle actif dans le domaine de la construction de la paix et de la prévention des conflits. Les femmes sont les premières victimes de conflits et sont très peu impliquées dans les processus de leur prévention et gestion. Cette agence dispose de l'expertise technique pour la prise en compte de la dimension genre au niveau des analyses de situations, de la définition et la mise en œuvre des approches intégrées de réinsertion des rapatriés et de lutte contre les séquelles de l'esclavage et de mise en place d'une stratégie de prévention de conflits et de consolidation de l'unité nationale. Il dispose de capacités de plaidoyer auprès des décideurs et de mobilisation et d'habilitation des femmes et de jeunes en vue de la prévention des conflits.

- L'UNICEF apporte un appui aux dynamiques associatives des jeunes par le développement de leurs capacités pour leur participation au développement de leurs communautés. Elle a appuyé l'organisation de semaines culturelles régionales pour permettre le brassage des jeunes, favorisant l'éducation à la paix entre milieux et ethnies différents. Elle considère que l'éducation à la paix et à la citoyenneté constitue un élément essentiel d'une éducation de qualité. Elle désigne le processus de promotion des connaissances, compétences, attitudes et valeurs nécessaires pour induire des changements de comportement qui permettront de prévenir les conflits et la violence, de régler les conflits de façon pacifique et de créer les conditions favorables à l'instauration de la paix.

- L'ONUDC soutient les efforts du gouvernement mauritanien contre le trafic, le crime organisé, les crimes financiers et l'accès à la justice. En ce qui concerne le mandat de l'Office et la nécessité de générer le plus de synergies possibles parmi les différentes agences responsables de la détection et la répression dans le pays, la stratégie de lutte contre les trafics de l'ONUDC se traduit par un programme visant à renforcer les capacités du secteur judiciaire et faciliter l'accès au droit. L'ONUDC a aidé à la mise en place de Maisons de justice, au Sénégal, en vue de faciliter l'accès au droit et de développer les mécanismes de justice alternative.

IV. Matrice des résultats

Effet UNDAF:						
- D'ici 2010, la situation économique et sociale de la Mauritanie est améliorée à travers le renforcement de la bonne gouvernance, de la démocratie et de l'Etat de droit						
- D'ici 2010, l'accès des pauvres et vulnérables à des emplois et revenus décents est amélioré sur la base d'une croissance inclusive et non discriminatoire.						
Effet 1 : La cohésion sociale est renforcée par la promotion des droits des populations marginalisées et la mise en place de mécanismes participatifs de règlement des conflits						
Indicateur 1 : % de la population des adwaba et rapatriés vivant en dessous du seuil de pauvreté						
- Valeur initiale: à déterminer						
Valeur cible: à déterminer						
- Source d'information : Enquête sur les conditions de vie des ménages en début et en fin de programme						
Indicateur 2 : Nombre de mécanismes fonctionnel mis en place						
- Valeur initiale: à déterminer						
- Valeur cible: à déterminer						
Résultats du programme conjoint	SMART Produits et organisme des Nations Unies responsable	Référence aux priorités de l'organisme ou au programme de pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives pour chaque produit	Allocation des ressources et calendrier indicatif*	
Produit 1 : les bénéficiaires ont accès à des mécanismes concourant à la réduction des inégalités et à la lutte contre les discriminations	1.1 Les causes des conflits et les droits des populations sont mieux connus. (PNUD)	CPAP PNUD 2009-2010 : Les politiques nationales de développement et les dispositifs de prévention des crises contribuent à la protection et à la promotion des droits humains, particulièrement pour les groupes vulnérables.	Commission Nationale des Droits de l'Homme	- Une stratégie nationale de prévention des conflits, d'éradication de l'esclavage et de lutte contre les inégalités et les discriminations est élaborée	135 000	0
	1.2 Des mécanismes nationaux inclusifs de prévention, de dénonciation et de traitement des inégalités et des discriminations sont mis en place (PNUD)		Commission Nationale des Droits de l'Homme	- Plaidoyer pour la création d'une structure de mise en œuvre de la stratégie d'éradication de l'esclavage et d'un mécanisme d'observation et de dénonciation des discriminations à travers les structures existantes	10 000	0
				- Appui à la mise en place d'un mécanisme consensuel de règlement du passif humanitaire associant les organisations de la société civile	20 000	10 000
						30 000

<p>Produit 4 : Les acteurs et les populations sont sensibilisés et formés et jouent un rôle actif dans la prévention des conflits</p>	<p>4.1 les élus, la société civile et les administrations locales sont formés et jouent un rôle actif dans la prévention des conflits (PNUD)</p>	<p>CPAP PNUD 2009-2010 : Les politiques nationales de développement et les dispositifs de prévention des crises contribuent à la protection et à la promotion des droits humains, particulièrement pour les groupes vulnérables.</p>	<p>Commission nationale des droits de l'Homme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation (ou gestion des conflits et techniques de négociation) de facilitateurs issus de la société civile afin de développer une capacité de médiation nationale 15 000 - Mobilisation et formation des femmes leaders sur la prévention et la gestion des crises 15 000 - Formation des conseillers municipaux des zones ciblées sur l'intégration de la dimension prévention et gestion des crises dans les politiques nationales 15 000 - Formation des administrations territoriales sur la prévention et la gestion des conflits 15 000 - Mise en place d'un réseau d'élus pour le renforcement de l'unité nationale, impliquant les parlementaires, les partis politiques et les conseillers municipaux 20 000 	<p>15 000</p> <p>15 000</p> <p>15 000</p> <p>15 000</p> <p>20 000</p>	<p>15 000</p> <p>15 000</p> <p>15 000</p> <p>15 000</p> <p>20 000</p>	<p>15 000</p> <p>15 000</p> <p>15 000</p> <p>15 000</p> <p>20 000</p>	<p>49 692</p> <p>55 000</p> <p>10 000</p> <p>15 000</p> <p>25 000</p> <p>0</p>	<p>50 000</p> <p>20 000</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>50 000</p> <p>20 000</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>149 692</p> <p>95 000</p> <p>10 000</p> <p>15 000</p> <p>25 000</p> <p>15 000</p>
<p>4.2 Les droits de l'Homme sont mieux appropriés et la participation politique des populations des zones cibles est améliorée (PNUD)</p>	<p>Ministère de l'Intérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne nationale de sensibilisation sur les droits et les mécanismes de recours 49 692 - Intégration des droits de l'homme dans les curricula scolaires et professionnels 55 000 Elaboration d'un programme d'éducation électorale 10 000 Conception du matériel didactique 15 000 Edition du matériel didactique 25 000 Sélection et formation des OSC partenaires 0 	<p>50 000</p> <p>20 000</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>50 000</p> <p>20 000</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>50 000</p> <p>20 000</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>149 692</p> <p>95 000</p> <p>10 000</p> <p>15 000</p> <p>25 000</p> <p>15 000</p>					

TOTAL PNUD					234 692	310 000	145 000	150 000	295 000
Suivi-évaluation du programme (PNUD)					5 000	0	0	0	5 000
					4 000	0	4 000	0	8 000
					0	6 000	0	0	6 000
					12 000	12 000	12 000	12 000	36 000
					0	0	0	30 000	30 000
					45 000	50 000	50 000	50 000	145 000
S/Total					23 897	36 000	36 000	36 000	95 897
					10 000	0	0	0	10 000
					20 000	0	0	0	20 000
				119 897	104 000	132 000			
Couts directs									
PNUD				1 648 589	481 000	485 000	485 000	2 614 589	
UNFPA				440 000	290 000	210 000	210 000	940 000	
UNICEF				315 000	215 000	225 000	225 000	755 000	
ONU DC				250 000	81 000	51 000	51 000	382 000	
Total couts directs				2 653 589	1 067 000	971 000	971 000	4 691 589	

Frais de gestion								
PNUD				115 401	33 670	33 950	183 021	
UNFPA				30 800	20 300	14 700	65 800	
UNICEF				22 050	15 050	15 750	52 850	
ONUDC				17 500	5 670	3 570	26 740	
Total couts indirects				185 751	74 690	67 970	328 411	
Total par agence								
PNUD				1 763 990	514 670	518 950	2 797 610	
UNFPA				470 800	310 300	224 700	1 005 800	
UNICEF				337 050	230 050	240 750	807 850	
ONUDC				267 500	86 670	54 570	408 740	
TG				2 839 340	1 141 690	1 038 970	5 020 000	

Ventilation des coûts par catégories budgétaires 2009/2011

	PNUD	UNFPA	UNICEF	UNODC
1.1 Supplies, commodities, equipment and transport	36 000	130 500	165 000	177 000
1.2 Personnel (staff, consultants, travel & training)	404 897	89 000	110 000	80 000
1.3 Training of counterparts	434 000	440 500	89 000	120 000
1.4 Contracts	1 721 000	165 500	0	0
1.5 Other direct costs	0	114 500	391 000	5 000
Total direct costs	2 595 897	940 000	755 000	382 000
2.0 UN agencies indirect costs (7%)	181 713	65 800	52 850	26 740
Grand total	2 777 610	1 005 800	807 850	408 740

Partenaires de mise en œuvre :

Le programme sera mis en œuvre, en partenariat avec le Département ministériel chargé des Droits de l'Homme - qui lors de l'élaboration du document de programme est le Commissariat aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile, et avec les administrations suivantes, chacune pour les volets qui la concernent :

- Commission Nationale des Droits de l'Homme
- Ministère chargé de la promotion féminine (implication des femmes) ;
- Ministère chargé de la Jeunesse (promotion de la citoyenneté et de l'éducation civique) ;
- Ministère de l'éducation (enseignement des droits de l'Homme et éducation civique) ;
- Ministère de la Justice (accès à la justice) ;
- Commissariat aux droits de l'Homme et à l'action humanitaire (cohésion sociale et insertion des anciens esclaves) ;
- Agence nationale d'appui à l'insertion des réfugiés (insertion des réfugiés) ;
- Parlement et partis politiques (acteurs essentiels du dialogue national) ;
- Organisations de la société civile (associations de défense des droits de l'Homme, Oulémas, ONG féminines, de jeunes (sensibilisation sur la cohésion sociale).

La formulation du programme tient compte de la complémentarité avec d'autres programmes conjoints (environnement et culture), ainsi que des interventions de l'Etat (insertion des réfugiés, lutte contre la pauvreté...) et des partenaires au développement. La mise en œuvre sera faite en étroite concertation avec l'ensemble des intervenants pour assurer les synergies avec leurs programmes respectifs. Le souci est également de maximiser l'impact dans les zones d'intervention, de manière à atteindre des résultats de développement durables. La conception du programme a pris en compte les risques et hypothèses susceptible d'en affecter la mise en œuvre.

Revue annuelle :

Les partenaires de mise en œuvre et les Agences tiennent conjointement des réunions programmées/annuelles de planification et de revue de toutes les activités visées dans la matrice des résultats, du plan de suivi évaluation et des plans de travail relevant du programme conjoint. Il s'agit notamment d'évaluer les risques et les hypothèses pour déterminer s'ils tiennent toujours. Un nouveau plan de travail et un budget seront établis avec les aménagements nécessaires, compte tenu des enseignements tirés de l'examen des risques et des hypothèses et des progrès réalisés dans la mise en œuvre. Le comité de pilotage approuve le nouveau plan de travail, sans qu'il soit besoin de signer le programme chaque année. Toutefois, tout changement de fond touchant la portée du programme exige une révision formelle, les modifications devant alors être signées par les parties.

V. Modalités de gestion et de coordination

Le fond s'appuiera sur le Coordonnateur résident de l'ONU pour faciliter la collaboration entre les organisations participantes des Nations Unies, s'assurer que le programme avance conformément aux prévisions et que les résultats escomptés sont obtenus. Le Coordonnateur résident sera responsable du programme : il devra chapeauter la conception générale du programme, superviser de manière continue les aspects programmatiques des activités du fonds et coprésider les réunions régulières du comité directeur.

Pour garantir un juste équilibre des activités prévues au programme, le Coordonnateur résident mettra en place des comités à deux niveaux :

- La coordination stratégique du programme sera assurée par le Comité directeur national (CDN) qui sera également responsable de la supervision du programme conjoint ;
- La coordination opérationnelle du programme conjoint sera confiée à un comité de gestion du programme (CGP).

Le Coordonnateur résident sera appuyé dans son mandat de coordination des programmes du F-OMD par une unité de coordination.

6.1.1. Le Comité Directeur National

Le comité directeur national est responsable de la coordination stratégique des programmes conjoints, dans le cadre du Fonds espagnol pour les OMD. Il est composé de trois membres :

- Représentant du Gouvernement mauritanien (Coprésident) : Directeur Général du Développement et de la Coopération ou son remplaçant, Ministère des affaires économiques et du développement (MAED) ;
- Représentant des Nations Unies (Coprésident) : Coordonnateur résident ;
- Représentant du Gouvernement espagnol : Coordonnateur général de l'Agence espagnole de Coopération Internationale et de Développement (AECID) ou son remplaçant.

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an, et sur demande de l'un de ses membres. Ses décisions sont prises par consensus. Le CDN assume les responsabilités suivantes :

- Approuver le document de programme conjoint avant sa soumission au Fond ;
- Valider les termes de références du CGP ;
- Approuver l'orientation stratégique de la mise en œuvre du programme à l'intérieur du cadre de gestion autorisé par le Comité directeur du Fond pour les OMD ;
- Approuver les modalités de gestion et de coordination ;
- Approuver les plans de travail et budgets annuels et apporter les ajustements nécessaires pour atteindre les résultats escomptés ;
- Revoir le rapport consolidé du programme conjoint soumis par l'agent administratif et fournir des commentaires stratégiques et décisions qui seront communiqués aux agences participantes ;
- Suggérer des actions correctives en cas de problèmes stratégiques/de mise en œuvre ;
- Créer des synergies et rechercher des accords sur des programmes et projets similaires auprès d'autres donateurs ;
- Approuver le plan de communication et d'information publique préparé par le CGP.

Le Fond compte sur le Coordinateur Résident des Nations Unies en Mauritanie afin de faciliter la collaboration entre les différentes agences de Nations Unies participantes, afin d'assurer la bonne marche du programme conjoint et l'atteinte des résultats prévus.

6.1.2 Le Comité de Gestion du Programme

La direction opérationnelle du programme conjoint sera assurée par un Comité de Gestion du Programme, formé de représentants de :

- ONUDC, PNUD, UNFPA et UNICEF ;
- le Département chargé des droits de l'Homme ;

- Commission nationale des droits de l'Homme ;
- Ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la famille ;
- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;
- Ministère de la Justice ;
- Ambassade du Royaume d'Espagne à Nouakchott ;
- Représentants de la société civile.

Ce comité sera animé par le représentant du PNUD, qui en assure la coprésidence, avec le le Département chargé des droits de l'Homme . Le PNUD est désigné comme agence chef de file du programme, en raison de son mandat spécifique en matière de promotion du dialogue, de renforcement de l'Etat de droit et d'appui à la mise en place d'institutions représentatives et pérennes. Le Département chargé des droits de l'Homme est le partenaire national principal de mise en œuvre, eu égard à ses responsabilités dans la définition et la conduite des politiques nationales de promotion des droits de l'Homme.

Le Comité forme une communauté de travail continue, reliée par courriel, qui se réunit chaque trimestre et chaque fois que de besoin. Sous la supervision du Comité Directeur National, il a pour responsabilités de :

- Élaborer les termes de références du CGP ;
- Assurer la coordination opérationnelle du programme conjoint ;
- Assurer la gestion des ressources du programme pour réaliser les résultats et produits définis dans le programme ;
- Assurer la conformité des activités du programme avec les priorités stratégiques approuvées dans le cadre de l'UNDAF ;
- Etablir des situations de référence (baseline) pour en permettre l'évaluation et le suivi ;
- Définir des mécanismes adéquats de préparation des rapports du programme ;
- S'assurer de la concordance des plans de travail, des budgets, des rapports et autres documents et de la correction des déséquilibres budgétaires éventuels ;
- Apporter un appui technique et substantiel à la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail annuel ;
- Formuler des recommandations au Coordonnateur Résident pour les réaffectations et les révisions budgétaires et lui fournir les conseils adéquats en tant que de besoin ;
- Faire face aux problèmes de gestion et d'exécution ;
- Identifier les leçons apprises ;
- Etablir des plans de communication et d'information du public.

6.1.3 Unité de coordination des programmes conjoints du F-OMD

Soucieuse de rationaliser les coûts liés à la coordination des programmes développés dans le cadre du Fonds et de rechercher une synergie optimale entre les interventions planifiées dans le cadre des différents programmes, l'Equipe pays et ses partenaires ont décidé de mettre en place une unité chargée d'assurer la coordination de l'ensemble des programmes conjoints dans le cadre du Fond.

Cette unité sera composée d'un Coordonnateur, appuyé par une équipe réduite (assistant et logisticien/chauffeur) dotée des moyens nécessaires. Les coûts de l'unité seront financés par les lignes budgétaires allouées à la coordination des programmes conjoints agréés par le F-OMD (culture, environnement, prévention des conflits, nutrition).

Le Comité Directeur National se prononcera sur l'ancrage institutionnel de cette unité et en définira précisément les tâches, en tenant dûment compte :

- de la responsabilité du Coordonnateur résident s'agissant des programmes du F-OMD ;
- des principes opérationnels du Fonds (programmes ancrés dans les priorités nationales, durabilité des investissements, etc.).

Le Coordonnateur des programmes du F-OMD travaillera en lien étroit avec les points focaux des agences et des partenaires nationaux (ministères sectoriels, société civile, secteur privé), impliqués dans les différents programmes, tant au niveau national que local, et sera notamment chargé, s'agissant du présent programme de :

- Assurer la coordination des activités nécessaires à la réalisation de chaque programme en étroite liaison avec tous les acteurs pertinents (CDN, CGP, GT UNDAF, Agences) ;
- Etablir un système fonctionnel de communication entre les intervenants ;
- Exercer un suivi de toutes les interventions en cours d'exécution afin de veiller à leur efficacité et à leur efficacie et d'en mesurer la réalisation ;
- Coordonner la production des rapports exigés : plans de travail annuels, plan de mise en œuvre, bilans semestriels, bilans annuels, tels que précisés dans le mandat ci-dessous (section 7) ;
- Coordonner les revues du programme.

6.2 Réalisation :

L'exécution du programme sera assurée par la partie nationale, qui mobilisera à cet effet les acteurs du secteur public, du privé et du milieu associatif. Dans la mise en œuvre des activités sur le terrain, les ministères feront appel le plus possible à des opérateurs locaux, ONG, administrations déconcentrées, consultants spécialisés, etc. Une telle démarche est de nature à assurer aussi bien la mise en œuvre optimale des activités que l'appropriation de la démarche par les populations et le renforcement des capacités des structures.

La délégation de la mise en œuvre des activités opérationnelles se fera sous forme de contrats, sur la base de termes de référence validés par le Comité de gestion du Programme.

Un cadre de contrôle et d'évaluation sera établi et suivi par les trois échelons : fonctionnel, opérationnel et stratégique.

6.3 Modalités de transfert d'espèces :

L'exécution nationale, en tant que modalité préférentielle pour la mise en œuvre du programme conjoint, sera fondée sur l'existence de capacités au sein des structures nationales de mise en œuvre des activités. Les transferts de fonds aux institutions d'exécution sont effectués sur la base du plan de travail annuel (PTA) et du budget annuel convenus entre le partenaire de mise en œuvre et l'agence concernée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche Harmonisée de remise d'espèces (HACT) par le Système des Nations Unies, les résultats de la micro-évaluation s'agissant des partenaires d'exécution concernés seront examinés par les agences Ex-Com impliquées dans la mise en œuvre du programme conjoint (FNUAP, PNUD, UNICEF). Celles-ci examineront la possibilité d'adopter une modalité commune de remise d'espèces et conviendront de la nature et fréquence des activités de contrôle.

ONUSDC s'engage à prendre connaissance des recommandations de l'examen des capacités de gestion financière des partenaires nationaux et à adapter, le cas échéant les modalités de remise d'espèces, le volume et la fréquence de ces remises.

Les modalités de remise d'espèces pourront être ajustées en cours d'exécution du programme, conformément aux clauses des nouveaux CPAP qui seront développés par les agences. Après l'achèvement d'une activité, les reliquats des fonds seront reprogrammés sur la base d'un accord mutuel entre le partenaire de mise en œuvre et l'agence concernée ou restitués.

Les activités menées par les agences des Nations Unies participantes seront soumises aux audits internes et externes, en conformité avec leurs propres règles et procédures financière.

VI. Modalités de gestion des fonds

La modalité de gestion financière applicable est celle de la gestion canalisée des fonds, conformément aux directives de gestion opérationnelles du Fonds OMD. Le PNUD agira en qualité d'agent administratif du programme conjoint (AA), la responsabilité de cette fonction relevant du Multi Donor Trust Fund (MDTF) Office du PNUD. Toutefois, certaines tâches liées au rôle d'agent administratif pourront être réalisés par le Représentant résident du PNUD au niveau pays sur délégation explicite du Coordonnateur exécutif du MDTF Office.

En tant qu'agent administratif, le MDFT Office sera responsable de :

- Procéder au déboursement des ressources approuvées aux agences des Nations unies participantes;
- Consolider le rapport narratif du programme avec les rapports financiers des agences participantes, y compris l'analyse des données financières et narratives, et le transmettre au Comité directeur national;
- Fournir le rapport consolidé des progrès du programme et autres rapports appropriés, au donateur, c'est à dire au Comité directeur du F-OMD, via son Secrétariat ;
- Rationaliser les systèmes de reporting et harmoniser les formats sur la base des meilleures pratiques en matière de programmation conjointe ;
- Faciliter le travail des agences participantes pour assurer une adhésion à des structures de reporting basé sur les résultats ;
- Assurer que les exigences de gestion du fonds fiduciaire sont respectées.

Le **rapport annuel consolidé de progrès**, dont la responsabilité incombe à l'agent administratif, sera composé des trois parties suivantes :

- La **lettre de gestion**, qui consiste en une analyse du rapport financier certifié et du rapport narratif. La lettre identifiera les questions administratives et de gestion majeures qui devront être examinées par le Comité directeur national, le cas échéant ;
- Le **rapport narratif**, élaboré conjointement par les agences participantes au niveau pays et revu par le Comité de gestion du programme avant sa soumission au MDTF Office le 28 février de chaque année ;
- Un **rapport financier** : Le siège de chaque agence participante soumettra au MDTF Office un rapport financier des dépenses effectuées par chaque programme durant la période de reporting. La deadline pour ce rapport est fixée au 31 mars de chaque année.

Le rapport complet sera soumis par le MDTF Office au Coordonnateur résident qui le distribuera aux membres du Comité directeur national. Les décisions et commentaires du CDN seront enregistrées et partagées avec toutes les parties prenantes afin d'assurer la pleine coordination et cohérence des efforts du F-OMD.

En plus des exigences de reporting annuel, les agences participantes sont encouragées à fournir des informations trimestrielles sur la mise en œuvre du programme, en vue d'assurer un flux d'information régulier à l'attention du donateur et des autres parties prenantes. Un système d'actualisation en ligne sera développé à cet effet par le MDTF Office. Celui-ci permettra aux agences participantes de renseigner de manière informelle les parties prenantes sur les résultats du trimestre passé en utilisant un format standard en ligne.

Sur réception de l'approbation définitive du programme conjoint par le Comité directeur du Fonds, le Secrétariat du Fonds procédera au versement des fonds destinés à la mise en œuvre du programme au MDTF Office. Celui-ci transfèrera le montant correspondant à la première année à chaque agence participante, dès réception du document du programme conjoint signé.

Chaque agence participante assurera une responsabilité programmatique et financière complète pour les fonds qui lui seront remis par l'agent administratif et peut décider avec ses partenaires du processus d'exécution conformément à ses propres règles. Le transfert des fonds sera effectué au siège de chaque agence participante. Le plan de travail commun indiquera clairement les activités que chacune des organisations du système des Nations Unies participantes devra soutenir. Les coûts indirects qui seront mis à la charge de chaque organisation figureront dans leurs budgets respectifs. La responsabilité programmatique et financière incombera aux agences du système des Nations Unies participantes et aux partenaires nationaux qui géreront leurs composantes respectives du programme. Chaque agence participante doit établir un compte spécial pour les fonds qui lui seront remis par l'AA.

Les versements suivants seront transférés conformément aux plans de travail annuels approuvés par le CDN. Le déblocage des fonds est soumis à un seuil d'engagement d'au moins 70% des fonds précédemment versés aux organisations participantes des Nations Unies combinées (les engagements sont considérés comme des contrats signés ayant force exécutoire et incluant des engagements pluriannuels qui peuvent être versés ultérieurement). Si le seuil de 70% n'est pas atteint pour l'intégralité du programme, aucune agence ne percevra de fonds, quelles que soient les dépenses réalisées par chacune d'entre elles.

D'autre part l'avance sur l'année suivante peut être requise à tout moment dès que le taux de d'engagement combiné dépasse 70% et que les exigences du plan de travail annuel ont été satisfaites. Cette demande doit être adressée au MDTF Office par le Coordonnateur résident au nom du CDN.

Tout transfert de fonds doit avoir fait l'objet d'une soumission d'un plan de travail et d'un budget annuels au MDTF Office.

VII. Faisabilité, gestion des risques et pérennisation des résultats

Risques susceptibles d'affecter le Programme et mesures proposées pour en réduire les effets :

Le programme conjoint devra faire face à plusieurs types de risques, susceptibles d'en entraver la réalisation. Ces défis sont aussi bien liés à l'évolution de la situation nationale qu'à la sensibilité du contexte local. Parmi ces risques, on peut citer, en particulier :

- Les retombées de la crise politique et du coup d'état du 6 août 2008 ;
- Les risques de déstabilisation du pays en raison de la menace terroriste ;
- L'apparition de problèmes de coexistence et d'accès aux ressources dans les zones ciblées par le programme, notamment en relation avec le retour des réfugiés.

Pour faire face à de tels risques, le Programme pourrait envisager les parades suivantes :

- Eviter toute interférence directe avec les enjeux politiques, conformément à la neutralité du Système des Nations unies ;
- Retarder ou adapter, en particulier à l'occasion des revues annuelles, la mise en œuvre de certains aspects du programme, en attendant un contexte plus approprié ;
- Aider à mettre en place, rapidement, les dispositifs et mécanismes, sur le plan local, susceptibles d'atténuer les tensions et de régler les conflits potentiels dans les zones d'intervention du programme.

Pérennité des résultats escomptés :

La durabilité des résultats du programme résulte de la combinaison de plusieurs éléments :

- Le Programme permettra la formation des acteurs, l'appropriation des outils de concertation et de prévention des conflits par les institutions publiques et leur intégration systématique dans les politiques nationales ;
- L'appui à la mise en place de mécanismes durables de gestion des conflits, contribuera à pérenniser les interventions proposées.
- Le Programme vise à produire un changement progressif des mentalités, faisant de la diversité nationale un élément de cohésion et du dialogue une méthode de prise de décision.

VIII. Responsabilité, suivi évaluation et établissement de rapports

La définition de la situation de référence est inscrite au titre des interventions du programme proposé, à travers une étude globale sur l'état des lieux et les potentiels de conflit dans le pays. Les résultats du Programme seront mesurés à travers les principaux indicateurs suivants, qui devront être complétés dès le début du programme suite à la réalisation du diagnostic.

Tableau 2: Cadre de suivi du programme (CSP)

Le cadre de suivi et d'évaluation prévoit la production de rapports de suivi semestriels, l'organisation de revues annuelles et à mi-parcours et la conduite d'une évaluation finale indépendante pour mesurer l'impact du projet et documenter son expérience. Le manque de

données de référence pour la plupart des indicateurs dicte la nécessité de conduire très rapidement des opérations de collecte, et de compilation des informations, prenant en compte la dimension genre. Etant donné le manque de données statistiques surtout désagrégées par genre et région, il est important de mener au démarrage du projet des opérations de collecte pour établir une situation de référence.

Un calendrier de collecte de données et de recherches sur trois (3) années sera établi et permettra de fournir régulièrement les indicateurs nécessaires au suivi de la performance et à l'évaluation de l'impact. L'unité de coordination du projet sera responsable de la mise en œuvre de ce plan. Les structures de mise en œuvre au niveau central et régional établiront des plans de mission sur le terrain pour assurer la supervision et le suivi de la mise en œuvre sur les sites. Les rapports de ces missions alimenteront les réunions du comité de coordination du programme.

Expected Results (Outcomes & outputs)	Indicators (with baselines & indicative timeframe)	Means of verification	Collection methods	Responsibilities	Risks & assumptions
Effet 1 du Programme : La cohésion sociale est renforcée par la promotion des droits des groupes marginalisés et la mise en place de mécanismes participatifs de règlement des conflits	- % d'habitants des sites <i>arboval</i> et de rapatriés ciblés vivant sous le seuil de pauvreté, % des femmes vivant sous le seuil de pauvreté Valeur initiale: grande majorité vivant sous le seuil de pauvreté (à confirmer par EPCV) Valeur cible : moins de 60% - Nombre de mécanismes fonctionnel mis en place et % de femmes représentées Valeur initiale: 0 Valeur cible: 1 mécanisme mis en place dans chaque site	Enquête EPCV	Enquête sur les conditions de vie des ménages Début et fin du programme	Office National de la Statistique	Volonté des acteurs Inexistence d'infrastructures Analphabétisme des populations
Produit 1 : 1.1 Les causes des conflits et les droits des populations sont mieux connus (PNUD)	- Existence d'une cartographie des facteurs de conflit BaseLine 2008 : Pas de cartographie. Cible 2011 : cartographie réalisée - % de la population capable de citer 3 droits de l'Homme. BaseLine 2008 : Cible 2011 : 50% des adultes des sites d'intervention sont capables de citer au moins 3 droits de l'Homme	- Document de Stratégie - Enquête CAP	- Début et fin du programme	Coordination du Programme	Disponibilité et fiabilité des données
1.2 Des mécanismes nationaux inclusifs de prévention, de dénonciation et de règlement sont mis en place (PNUD)	- Nombre de mécanismes mis en place BaseLine 2008 : Absence de mécanismes de prévention Cible 2011 : un dispositif de prévention, de dénonciation et de règlement des conflits et discriminations est mis en place	- Statut des mécanismes et rapports d'activité	- Fin du programme	Coordination du Programme	Instabilité politique Manque de volonté politique
1.3 Les conditions de vie des populations victimes de discriminations dans les zones cibles sont améliorées (PNUD)	- % d'AGR fonctionnelles et viables BaseLine 2008 : 0 Cible 2011 : - 50% des familles des sites d'intervention développent des AGRs fonctionnelles - 60% des femmes chefs de ménages des sites d'intervention développent des AGR fonctionnelles	- Rapport d'enquête EPCV	- Début et fin du programme	Office National de la Statistique	La pérennisation des AGRs
Produit 2 : 2.1 Le dialogue sur l'accès équitable des femmes et des hommes aux ressources et à la prise de décision dans les zones cibles est approfondi (UNFPA)	- % de femmes dans les structures de dialogue BaseLine 2008 : moins de 10% Cible 2011 : 40%	- PV et rapports des comités - missions de suivi - Enquêtes	Semestriels Annuelles Début et fin du programme	Coordination du Programme	Résistances socio-culturelles Disponibilité de ressources financières
2.2 Des mécanismes accessibles sont mis en place et en mesure de contribuer à	- Nombre de mécanismes fonctionnels de justice alternative BaseLine 2008 : Absence de mécanismes fonctionnels d'accès à la justice Cible 2011 : 1 mécanisme dans chaque zone cible	Registre des mousilhs Questionnaires	- Registre tenu et analysé	Coordination du Programme	Résistances du système judiciaire

résoudre les conflits de manière rapide et équitable, impliquant les femmes (ONUDC)	<ul style="list-style-type: none"> - Degré de satisfaction des justiciables - % des cas présentés par des femmes résolus 	de satisfaction des usagers.	annuellement		formel.
Effet 2 du Programme : La culture démocratique est promue et contribue à la prévention des conflits	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de connaissance des droits et devoirs des citoyens BaseLine 2008 : faible connaissance des droits et devoirs des citoyens Cible 2011 : 60% de la population des zones cibles est informée et sensibilisée sur les droits et devoirs du citoyen 	Enquête	<ul style="list-style-type: none"> - En début et fin du programme 		Impact négatif de la pauvreté et de l'analphabétisme sur le développement d'une conscience civique
Produit 3 : Les jeunes et les femmes connaissent les causes des conflits et adoptent les attitudes pour la promotion de la paix et la citoyenneté au sein de leurs structures et communautés (UNICEF)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions communautaires /locales en faveur de la promotion de la paix et de la citoyenneté mises en œuvre par les populations dans les zones cibles BaseLine 2008 : 0 Cible 2011 : 12 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des OSC - Enquêtes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Annuels. - En début et fin du programme 	OSC Coordination du Programme	
Produit 4 : Les acteurs et les populations sont sensibilisés, formés et jouent un rôle actif dans la prévention des conflits (PNUID)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs et de femmes formés à la prévention des conflits. BaseLine 2008 : 0 Cible 2011 : 50% des acteurs formés. - Création d'une coalition nationale, pluri acteurs, pour la prévention des conflits BaseLine 2008 : 0 Cible 2011 : 1 réseau mis en place - Existence de cours sur les droits de l'Homme dans les curricula professionnels BaseLine 2008 : 0 Cible 2011 : L'enseignement des droits de l'Homme dispensé à chaque corps d'agents publics concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'enquête. - Acte constitutif. 	<ul style="list-style-type: none"> - En début et fin du programme 	Coordination du Programme	Impact négatif de la pauvreté et de l'analphabétisme sur le développement d'une conscience civique
Le programme est	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisées à l'éducation électorale et aux droits de l'Homme BaseLine 2008 : Faible connaissance des modalités de vote (Taux important de bulletins nuls aux élections 11% en 2006) ; faible conscience civique et méconnaissance des DH Cible 2011 : 50% des populations des zones cibles connaissant comment voter 50% des populations des zones cibles sont sensibilisés sur les DH et la loi sur l'esclavage 	Atlas Rapports	- Rapport	Coordination	Capacité des

coordonné et mis en œuvre	Valeur initiale : 0 Valeur cible : 90%	annuel et final du programme	annuel	Programme	structures de mise en œuvre
---------------------------	---	---------------------------------	--------	-----------	--------------------------------

Calendrier de Suivi et Evaluation

Le suivi et l'évaluation du programme conjoint se feront sur la base du tableau ci-dessous :

Période	Activités de suivi & évaluation	Responsable
2009		
	Plan de mise en œuvre du programme	UCP, Agences NU et PN
	Plan de Travail Annuel Commun 2009	UCP, Agences NU et PN
	Suivi continu/Monitoring des activités	UCP, Agences NU et PN
	Rapports d'activités semestriels et annuels	UCP, Agences NU et PN
	Revue annuelle du programme	UCP, Agences NU et PN
2010		
	Plan de Travail Annuel Commun 2010	UCP, Agences NU et PN
	Suivi continu/Monitoring des activités	UCP, Agences NU et PN
	Rapports d'activités semestriels et annuels	UCP, Agences NU et PN
	Revue annuelle du programme	UCP, Agences NU et PN
	Revue à mi-parcours indépendante	UCP, Agences NU et PN
2011		
	Plan de Travail Annuel Commun 2011	UCP, Agences NU et PN
	Suivi continu/Monitoring des activités	UCP, Agences NU et PN
	Rapports d'activités semestriels et annuels	UCP, Agences NU et PN
	Revue annuelle du programme	UCP, Agences NU et PN
	Evaluation finale indépendante	UCP, Agences NU et PN

Un schéma détaillé des réunions de revue du Programme Conjoint sera développé, en consultation avec les partenaires de mise en œuvre et les représentants des parties prenantes et incorporé dans le rapport de démarrage du projet. Un tel schéma inclura: (i) des chronogrammes indicatifs pour les Réunions du Comité Directeur Local et du Comité de Gestion du Programme (ou tout autre mécanisme consultatif et/ou de coordination) et (ii) activités de suivi et d'évaluation liées au Programme.

Les partenaires de mise en œuvre et les agences participantes des NU conduiront une revue annuelle conjointe du Programme. Le Rapport préparé à cette occasion présentera les progrès réalisés en vue de l'obtention des effets, ainsi que les contraintes et opportunités rencontrées lors de l'année écoulée.

Le comité de gestion du programme procédera également à cette occasion à une réactualisation de l'évaluation des risques et hypothèses. Une section du rapport sera consacrée au plan de suivi évaluation du programme conjoint; elle mettra en exergue les activités réalisées au titre de l'année en cours et les ajustements éventuels. Par ailleurs, les agences participantes et leurs partenaires élaboreront à l'occasion de la revue annuelle le plan de travail pour l'année suivante et le budget correspondant en tenant compte des leçons apprises et des résultats atteints dans la mise en œuvre du programme. Le nouveau plan de travail sera approuvé par le Comité directeur national. Tout changement significatif du champ du programme conjoint nécessitera une révision du document de programme conjoint, les amendements apportés à ce document devant faire l'objet d'une signature par toutes les parties.

IX. Evaluation ex ante des questions multisectorielles

Le programme intègre la promotion des droits de l'Homme comme moyen de développer la culture citoyenne et de prévenir les conflits. Il cible les titulaires de droits que sont les groupes les plus vulnérables, anciens esclaves et rapatriés, ainsi que les populations démunies dans les sites d'intervention. Ces groupes souffrent d'un déficit d'appropriation de leurs droits, mais aussi de la méconnaissance des mécanismes pour les faire valoir. Le programme vise à combler ce déficit, à travers des activités de renforcement des capacités, afin de favoriser l'émergence d'une citoyenneté active au sein des communautés visées.

Par ailleurs, les porteurs d'obligations, notamment les services publics et administratifs, y compris le secteur de la justice, pâtissent de faibles capacités et d'un manque de sensibilisation sur l'évolution du cadre juridique et social du pays. Le programme se propose de renforcer leurs capacités afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins, y compris en matière de règlement des conflits sociaux.

Le Programme comporte également une forte dimension genre, visant à promouvoir l'implication des femmes dans l'accès aux ressources et la prise de décision. Sur la base de la résolution 1325 de l'Assemblée Générale des Nations unies, les femmes, qui sont les premières victimes des conflits, doivent être impliquées activement dans les processus de prévention et règlement de ceux-ci. A ce titre, elles bénéficieront d'activités d'insertion socio-économique qui contribueront à leur conférer un pouvoir décisionnel accru au sein de leurs communautés. En outre, des femmes para juristes seront formées, parmi les groupes ciblés, afin de résoudre le problème d'accès à la justice et au droit.

La dimension environnement est intégrée dans le programme, qui met l'accent sur l'importance de l'exploitation durable des ressources. A ce titre, le dialogue et la concertation des acteurs, ainsi que la vulgarisation de la citoyenneté, pourront inclure des modules spécifiques de sensibilisation sur la protection de l'environnement.

Evaluation des déficits de capacités des partenaires et stratégies de développement des capacités :

La CNDH, retenue comme chef de file pour la mise en œuvre du programme, au niveau national, est une organisation encore jeune, qui nécessite le renforcement de ses capacités. A cet effet, elle bénéficiera, notamment, de formations sur la prévention de conflits et en matière de gestion de projets. De manière générale, le programme est focalisé sur le renforcement des capacités des acteurs, afin de stimuler un changement de mentalités à long terme, permettant le développement d'une culture de la paix et le renforcement de l'unité nationale. Il prévoit une gamme d'activités de formation et de développement des capacités des institutions, des populations et des acteurs de la société civile, concourant à la prévention des conflits et à la protection des droits de l'Homme.

X. Contexte juridique

Le programme sera mis en œuvre conformément aux accords cadre signés entre la République islamique de Mauritanie et les différentes agences des Nations unies. Ces conventions régiront l'exécution des activités du programme par les agences participantes. Le programme bénéficiera des privilèges et autres facilités accordées, dans ce cadre. Il s'agit de l'accord de coopération de base pour l'UNICEF, de l'accord type d'assistance de base conclu entre le PNUD et le gouvernement

mauritanien, qui s'applique aussi à l'UNFPA, et de la Stratégie d'assistance pays de l'ONUDC en Mauritanie.

Annexe. Liste des communes Sud-est de la Mauritanie
(Zone de Lehdada, au sud des régions du Hodh Elgharbi et du Hodh Echargui)

Commune	Surface(km ²)	Village	Population
HODH CHARGHI			
Adelbegrou	5 417	173	34 172
Bougadoum	3 787	221	25 822
Boustella	1 685	75	14 399
D'har	11 703	29	4 435
El Megve	2 831	13	5 776
Elmabrouk	951	34	5 292
Feirenni	361	39	5 645
Oualata	138 770	23	4 262
Vassale	2 882	39	10 198
Total Hodh Chargui	168 387	646	110 001
HODH GHARBI			
Gagui Zemai	1 410	45	8 280
Koubenni	256	21	5 990
Lehregat	1 062	36	7 273
Modibougou	1 055	43	12 160
Touil	1 036	36	7 348
Voulaniya	925	38	9 015
Total Hodh Gharbi	5 746	904	170 245
Total	174 133	1 550	280 246

